



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7472^e séance

Jeudi 25 juin 2015, à 10 h 20

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Ibrahim	(Malaisie)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Lucas
	Chili	M ^{me} Sapag Muñoz de la Peña
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Ilichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (S/2015/174)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (S/2015/174)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite S. E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite S. E. M. Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède et Président de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/174, qui contient le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session.

Je donne maintenant la parole à M. Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil et ancien Président de la Commission de consolidation de la paix.

M. de Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais mettre en avant certains éléments spécifiques du rapport qui, à mon sens, méritent l'attention particulière du Conseil de sécurité.

Premièrement, le travail réalisé par la Commission pendant l'année écoulée a, une fois de plus, confirmé que son potentiel d'instance de mobilisation de l'influence politique de ses membres au profit de la consolidation de la paix doit être utilisé plus avant. La position collective et déterminée que les États Membres ont adoptée dès les premiers stades de l'épidémie d'Ebola illustre comment la Commission de consolidation de la paix peut tirer parti de ses atouts politiques. La Commission a contribué à pousser la communauté internationale et d'autres composantes du système des Nations Unies à prêter attention aux risques que cette crise faisait peser sur les avancées que les trois pays les plus touchés

avaient obtenues en matière de consolidation de la paix. Les initiatives de relèvement après l'Ebola menées par les Nations Unies portent notamment des domaines dont la Commission avait indiqué qu'ils méritaient une attention particulière dans les stratégies de relèvement et les programmes d'appui généraux.

Deuxièmement, la Commission occupe une place privilégiée pour promouvoir une plus grande harmonisation des dimensions sous-régionale, régionale et internationale des interventions à la suite d'un conflit. Par conséquent, l'un des domaines prioritaires de la Commission en 2014 a été de travailler directement avec ses membres africains et de mettre en place des partenariats dynamiques et approfondis avec les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique. L'expérience que nous avons acquise, de la Guinée-Bissau au Burundi en passant par la République centrafricaine, confirme qu'il est essentiel de renforcer la cohérence aux niveaux régional et sous-régional pour appuyer les activités de consolidation de la paix. Tout en poursuivant l'intégration des perspectives régionales et sous-régionales au travail de la Commission, nous continuerons de renforcer la pertinence et le poids de sa collaboration avec les pays.

Troisièmement, en 2014, la Commission de consolidation de la paix a tenu sa toute première session annuelle en vue de déterminer où les politiques intergouvernementales sont nécessaires pour aider les pays à réduire le risque de conflit.

Tandis que la Commission continue d'étudier différentes pistes de financement prévisible, l'accent qu'elle met sur la mobilisation des ressources nationales et sur la lutte contre les flux financiers illicites sera essentiel pour recenser les domaines d'intervention potentiels nécessitant une action individuelle ou collective des États Membres. Le défi que constituent les flux financiers illicites et les lacunes systémiques de la politique intergouvernementale relative au financement de la consolidation de la paix met en lumière l'interdépendance des mesures relatives à la sécurité et des mesures institutionnelles et socioéconomiques en matière de promotion de la paix.

Cette question a été soulevée par tous à la deuxième session annuelle, qui s'est tenue il y a deux jours et était axée sur les défis en matière de financement prévisible de la consolidation de la paix. Nous remercions le Ministre suédois des affaires étrangères de sa présence à la cérémonie de clôture de ladite session. La Commission continuera de prendre

position en faveur d'une meilleure cohérence et d'une plus grande synergie des politiques et des actions dans les volets politique, sécurité et développement de la consolidation de la paix.

Quatrièmement, la problématique hommes-femmes dans le cadre de la consolidation de la paix mérite notre attention continue et notre engagement indéfectible. Si les femmes subissent les conséquences tragiques des conflits violents, elles tiennent aussi le rôle principal dans la transformation de la société dans les situations d'après conflit. La manifestation spéciale que la Commission a organisée en septembre 2014 en collaboration avec ONU-Femmes a mis en avant les initiatives locales de consolidation de la paix menées par des femmes dans différents contextes. Cette année, la Commission continuera de chercher concrètement à inclure la problématique hommes-femmes dans sa collaboration avec les pays.

Cinquièmement, définir et améliorer la nature et les contours de son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale est resté le principal objectif de la Commission en 2014. La Commission occupe une place privilégiée pour compléter leurs activités respectives en veillant à ce que le développement socioéconomique ouvert à tous contribue à la paix et à la sécurité et réduise le risque de déclenchement ou de reprise des hostilités. Son rôle consultatif auprès de ces deux organes principaux doit contribuer à renforcer l'engagement d'ensemble et à long terme que les Nations Unies et les acteurs internationaux et régionaux ont pris à l'égard des pays qui sortent d'un conflit.

Au cours de plusieurs de mes interventions au nom de la Commission à diverses séances d'information ou débats du Conseil de sécurité en 2014, j'ai souligné que le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité devait contribuer à renforcer l'engagement d'ensemble et à long terme que les Nations Unies et les acteurs internationaux et régionaux ont pris à l'égard des pays qui sortent d'un conflit. À cet égard, je crois que le Conseil peut s'appuyer de façon plus concrète et plus systématique sur l'avis de la Commission, plus spécialement au moment de la révision des mandats des missions des Nations Unies lorsque les priorités changent ou dans le cadre des processus de réduction des effectifs et de transition. Cet aspect crucial du rôle consultatif de la Commission mérite d'être abordé au cours du dialogue interactif informel qui aura lieu plus tard cet après-midi, sous votre égide, Monsieur le Président.

Les membres de la Commission qui sont également membres du Conseil de sécurité, comme la Malaisie et le Chili, ainsi que les cinq membres permanents qui sont également membres permanents de la Commission, sont les mieux placés pour donner l'impulsion requise, prodiguer des conseils et faire preuve d'un engagement soutenu afin d'approfondir et de renforcer ce rôle consultatif.

Enfin, sixièmement, la section du rapport relative aux conclusions et au futur programme de travail définit la voie à suivre pour la Commission en 2015. Le prochain programme de travail reflète la volonté de la Commission de poursuivre dans le droit fil des grandes stratégies thématiques ou relatives à un pays donné qui ont été lancées en 2014, garantissant ainsi une certaine continuité dans les priorités et la cohérence des actions entreprises.

Conformément à la résolution 65/7 de l'Assemblée générale et à la résolution 1947 (2010) du Conseil de sécurité, la Commission a tiré parti de l'expérience accumulée au titre des rapports annuels qu'elle présente à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur les progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations pertinentes formulées lors de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2010, et a entrepris des travaux préparatoires en vue du deuxième examen quinquennal demandé par les deux organes principaux qui doit être mené cette année.

Le but de ces travaux préparatoires était de favoriser une plus grande appropriation de l'examen par les États Membres grâce à des consultations approfondies et ouvertes à tous sur les objectifs, la portée, la méthodologie et les modalités de réalisation de l'examen. Ils ont montré qu'il y a une certaine convergence entre les États Membres autour du fait que les défis auxquels sont confrontés les pays qui sortent d'un conflit doivent être au cœur de l'examen de 2015, et la proposition a donc été faite de fonder l'examen sur des études de cas de différents pays.

La création en 2005 de la Commission de consolidation de la paix, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix était motivée par la volonté d'aider les pays à éviter de replonger dans un conflit. Les États Membres ont convenu que l'examen de 2015 devait prendre comme point de départ cet objectif originel. Les modalités de l'examen, d'abord mises au point et discutées au sein de la Commission, puis approuvées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, doivent permettre

d'identifier les domaines dans lesquels des progrès ont été enregistrés ainsi que les lacunes qui subsistent en matière d'aide internationale aux pays sortant d'un conflit.

Le fait que l'examen soit prévu en deux étapes, avec un groupe consultatif d'experts qui procède à des études de pays et formule des recommandations concrètes et pratiques devant ensuite être soumises à l'examen de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, permettra sans nul doute à ces deux organes principaux de prendre une décision éclairée sur l'avenir du dispositif de consolidation de la paix à l'échelle du système des Nations Unies. Ce dispositif comprend les trois composantes établies en 2005, ainsi que les autres entités opérationnelles compétentes des Nations Unies qui contribuent à l'instauration d'une paix durable et pérenne grâce à une variété d'outils politiques et programmatiques. Nous attendons avec intérêt la publication imminente du rapport du groupe d'experts consultatif sous la direction compétente de l'ancien Ambassadeur du Guatemala, M. Gert Rosenthal, et l'ouverture de la phase intergouvernementale de l'examen.

Je voudrais conclure cet exposé en saluant le rôle joué par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Sous-Secrétaire général, Oscar Fernandez-Taranco, et sa prédécesseure, Judy Cheng-Hopkins, ainsi que leur équipe à l'appui des travaux et des activités de la Commission en 2014. Nous continuerons de compter sur le soutien du Bureau à l'heure où nous cherchons à réaliser les objectifs de la Commission et sur sa gestion compétente du Fonds pour la consolidation de la paix. Grâce aux travaux entrepris par la Commission et le Fonds, la synergie et la complémentarité entre les aspects politiques et programmatiques de la consolidation de la paix permettront d'améliorer l'efficacité de nos investissements dans le pays concerné.

La voie de la guérison des blessures causées par la guerre et de la reconstruction des institutions chargées d'assurer la sécurité et la justice, de fournir les services de base, de créer des perspectives économiques et de protéger les droits fondamentaux sera longue et semée d'embûches. Je suis convaincu que les efforts déployés par l'ONU dans ce domaine doivent rester centrés sur l'être humain. Nous devons être à l'écoute de ceux qui sont les plus touchés par les conflits violents. Nous devons tirer les enseignements de leur expérience et de leurs besoins, et nous en inspirer. Je pense qu'en 2015, sous la direction de la Suède et avec l'engagement

sans faille de ses États membres, la Commission de consolidation de la paix peut être le foyer de ces partenariats. J'espère également que l'examen en cours permettra de formuler des recommandations pratiques et de générer l'élan politique qu'il faut pour adapter et réorienter la Commission à cette fin.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Skoog.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité et d'avoir convoqué la présente séance, ainsi que de l'excellente contribution que vous avez présentée, au nom du Conseil de sécurité, lors de la session annuelle de la Commission de consolidation de la paix, qui s'est tenue en début de semaine. Je tiens à féliciter le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur De Aguiar Patriota, pour son leadership et son engagement très fermes à la tête de la Commission de consolidation de la paix, l'année dernière.

Le monde d'aujourd'hui est déchiré par un nombre de conflits violents comme on n'en avait pas vus depuis fort longtemps, provoquant une vague de souffrances et de déplacements sans précédent. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a annoncé cette semaine que davantage de personnes avaient pris la fuite l'an dernier qu'à tout autre moment depuis que l'on a commencé à en recenser le nombre. Plus de la moitié des personnes déplacées par les conflits et les persécutions sont des enfants.

C'est dans ce contexte que nous nous réunissons aujourd'hui, à l'occasion de la « semaine de la consolidation de la paix ». La consolidation de la paix a pour but de prévenir la reprise des conflits en aidant de manière globale les pays sortant d'un conflit à s'engager sur la voie d'une paix durable. Elle consiste, par conséquent, à établir le lien entre sécurité et développement. À cette fin, nous devons accroître l'efficacité et la cohérence des activités que mène l'ONU pour contribuer aux efforts nationaux de consolidation de la paix.

Le rapport du groupe d'experts sur l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix doit être présenté très prochainement. L'examen de la consolidation de la paix, mené simultanément avec l'étude sur les opérations de maintien de la paix et l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, offre une occasion unique de renforcer le travail de l'ONU dans le

domaine de la paix et de la sécurité. J'ai bon espoir que ces trois examens permettront de revitaliser nos efforts collectifs en faveur de l'instauration et du maintien de la paix.

Je voudrais maintenant me tourner vers le travail de la Commission. Je dirais que la vision et l'utilité de la Commission demeurent plus que jamais d'actualité. Nous devons relever plus efficacement le défi qui consiste à aider les pays à passer de la guerre à une paix durable, notamment en améliorant la planification stratégique du système des Nations Unies; en aidant les pays à renforcer leurs capacités nationales, notamment par le biais de la mise en place d'institutions; en assurant un financement prévisible et souple; en améliorant la coordination des activités internationales au lendemain des conflits; et en fournissant un forum intergouvernemental diversifié afin d'améliorer la cohérence de l'appui apporté et de prolonger la période d'attention politique.

Je voudrais présenter dans leurs grandes lignes les domaines d'intervention de la Commission de consolidation de la paix au cours de sa neuvième session.

Premièrement, j'évoquerai la consolidation de la paix dans le cadre du processus de relèvement après l'Ebola. Les trois pays les plus touchés par l'épidémie d'Ebola, le Libéria, la Sierra Leone et la Guinée, sont tous inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Cette dernière a joué un rôle clef pour veiller à ce que les priorités de la consolidation de la paix soient prises en compte dans le cadre des efforts de relèvement, notamment en ce qui concerne la nécessité d'intensifier l'appui au renforcement des institutions. Nous continuerons de plaider en faveur de cet objectif, en particulier lors de la prochaine réunion de haut niveau sur le relèvement après l'Ebola, organisée par le Secrétaire général dans quelques semaines.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'examen de la consolidation de la paix, comme nous l'avons dit précédemment, le groupe consultatif est sur le point d'achever ses travaux et soumettra son rapport dans les prochains jours. Nous attendons avec impatience les résultats de son analyse et ses recommandations, et avons hâte de prendre connaissance de ses conclusions, qui apporteront une importante contribution aux négociations intergouvernementales. Cet examen peut se rattacher à l'examen de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, et à celui des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, nous mettrons l'accent sur l'appui continu et la coordination avec les organisations régionales, notamment l'Union africaine. En nous appuyant sur les travaux entrepris l'année dernière par mon prédécesseur, l'Ambassadeur De Aguiar Patriota, nous trouverons les moyens d'approfondir le dialogue avec les organisations régionales en vue de déterminer comment utiliser au mieux nos différents avantages relatifs.

Quatrièmement, la Commission examinera les recommandations formulées à l'issue de la session annuelle de 2015, qui s'est tenue mardi dernier, l'accent étant mis sur les questions du financement prévisible pour la consolidation de la paix.

Par ailleurs, la Commission de consolidation de la paix continuera d'aller de l'avant sur les questions transversales de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans les activités de consolidation de la paix. Il s'agit là d'un aspect essentiel d'une paix et d'un développement durables.

J'attends avec intérêt le dialogue interactif informel sur la consolidation de la paix après les conflits, qui aura lieu cet après-midi. Il nous fournira une occasion importante de réfléchir à la façon de renforcer la relation entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Au vu de la publication du rapport du HCR ce week-end, et compte tenu des pressions intenable qui s'exercent sur le système humanitaire dans son ensemble et dont nous sommes tous conscients, je suis convaincu que nous devons unir nos efforts pour améliorer encore l'efficacité et la cohérence de la réponse internationale face aux défis de l'après-conflit et mieux appuyer l'action nationale de manière à éviter les conflits et à consolider la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Skoog de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Ambassadeur De Aguiar Patriota et l'Ambassadeur Skoog de leurs exposés aujourd'hui et de tout le travail qu'ils ont accompli et accompliront à la tête de la Commission de consolidation de la paix.

Je voudrais saisir cette occasion pour parler de la consolidation de la paix non pas en théorie, mais dans la pratique, et je tirerai, en particulier, quelques

enseignements sur ce sujet en prenant l'exemple d'un pays qui a joué un rôle de premier plan dans ma carrière, la Bosnie-Herzégovine. Il y a près de 20 ans, j'ai servi dans la délégation britannique aux négociations de paix de Dayton et plus tard, en tant qu'ambassadeur britannique en Bosnie de 2005 à 2008. J'ai été témoin des progrès réalisés pour construire et maintenir la paix après des années d'effusion de sang. La Bosnie-Herzégovine est toujours confrontée à des difficultés, comme le dysfonctionnement de la politique et le taux de chômage élevé, pour n'en citer que deux. Mais alors que nous nous préparons à célébrer le vingtième anniversaire du génocide de Srebrenica, nous devons également reconnaître les progrès considérables que le pays a réalisés depuis 1995, et nous pouvons tirer de plus vastes enseignements de l'expérience que la communauté internationale y a acquise. Je reconnais que chaque conflit est unique en son genre. On ne peut pas copier-coller les solutions d'un contexte à l'autre, mais je crois qu'en tant que Conseil, nous pouvons tirer quatre leçons clés.

La première, c'est que nous devons faire encore davantage en matière de prévention des conflits. Dans les Balkans, la communauté internationale n'a pas su intervenir suffisamment tôt. Nous étions au courant de certaines des horreurs qui y étaient commises, mais nous n'avions pas la volonté politique d'agir. Aujourd'hui, nous vivons à une époque où l'information est immédiatement accessible. Nous ne devons jamais prétendre que nous ne savions pas qu'un conflit couvait. Le défi à relever par le Conseil, par la Commission de consolidation de la paix et par l'ensemble du système des Nations Unies est de trouver la volonté politique d'agir rapidement. Une action rapide peut empêcher des souffrances considérables. Elle est aussi économique. Notre incapacité à prévenir les conflits a contribué de manière significative aux 19,7 milliards de dollars nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires et aux près de 60 millions de réfugiés. Elle s'est soldée par un budget du maintien de la paix totalisant 8,5 milliards de dollars.

Aucun État touché par un conflit n'a atteint ne serait-ce qu'un objectif du Millénaire pour le développement. Comme l'a déclaré l'économiste britannique Paul Collier, la guerre est l'inverse du développement. Si l'on s'en tient aux tendances mondiales, notre capacité à éliminer la pauvreté dépendra intégralement de notre capacité à réduire le nombre de conflits violents. C'est pourquoi l'objectif 16 des objectifs de développement durable revêt une importance critique.

Le deuxième enseignement que j'ai tiré de la situation en Bosnie est la primauté du processus politique pour instaurer et pérenniser la paix. L'Accord de Dayton n'est pas parfait, mais il a mis fin à la guerre, le pire conflit ayant touché l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, et il a fourni des bases sur lesquelles le pays pouvait faire fond. Comme le préconise le récent examen des opérations de paix, nos efforts en matière de maintien de la paix et de consolidation de la paix doivent systématiquement prendre le processus politique pour point de départ et pour ligne d'arrivée. Pour que ces règlements soient pérennes, ils doivent être durables, sans exclusive, marqués de bout en bout par la participation des femmes, et ils doivent pouvoir compter sur des ressources financières suffisantes. En 2012, seuls 4% de toute l'aide internationale au développement des États vulnérables ont été consacrés à la promotion de politiques inclusives, alors que la majeure partie de ces fonds a servi à la reconstruction et à la prestation de services. Nous devons prendre acte du fait que consolidation de la paix et édification de l'État ne sont pas interchangeables. L'avantage de l'ONU à cet égard réside dans la conclusion et le respect d'accords politiques qui créent la marge de manœuvre nécessaire pour une édification effective de l'État. Cela doit être la priorité de toutes les missions politiques ou de maintien de la paix, quelles qu'elles soient.

Le troisième enseignement est que, pour instaurer une paix durable, la communauté internationale doit faire preuve d'une attention et d'une patience soutenues. Près de 20 ans après la signature de l'Accord de Dayton, le Conseil de sécurité, l'Union européenne, l'OTAN et nombre d'autres parties continuent d'appuyer la transformation de la Bosnie en un État pacifique et prospère. Les pays de la région ont également un rôle constructif à jouer. Pourtant, notre attention se dissipe trop souvent. En 2011, la Sierra Leone a été classée dans les pays « orphelins de l'aide » par l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'aide internationale s'est tarie, et la Sierra Leone a été punie pour avoir trop bien réussi à apaiser le conflit. La propagation de l'Ebola, l'an dernier, en Sierra Leone a montré à quel point les acquis de la consolidation de la paix peuvent se révéler fragiles et avec quelle facilité ils peuvent être annulés. Nous devons donc apprendre qu'aucun raccourci ne permet de mettre en place des institutions nationales durables. Ce processus prend du temps. La Banque mondiale estime que, pour apporter des améliorations constructives aux institutions, il

faut compter au minimum entre 10 et 17 ans. Un appui prévisible et de long terme est crucial.

Le Royaume-Uni joue son rôle. Nous avons tenu notre promesse de consacrer 0,7 % de notre produit national brut à l'aide publique au développement, et au moins 30 % de cette aide ira aux États touchés par le conflit. Nous sommes au deuxième rang des pays qui contribuent le plus, en ressources financières, au système des Nations Unies, et nous sommes le premier bailleur du Fonds pour la consolidation de la paix, auquel nous avons fourni 82 millions de dollars depuis 2011.

Ma dernière observation concernant la Bosnie est que la communauté internationale ne peut pas vouloir la paix plus que les populations elles-mêmes. Les élites politiques doivent transcender les divergences politiques, ethniques et religieuses et prendre des décisions difficiles pour consolider la paix et avancer. Les dirigeants de la Bosnie se heurtent toujours à ces difficultés, tout comme les dirigeants de nombre des pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Mais si les dirigeants se montrent capables de surmonter leurs désaccords, le Conseil de sécurité doit alors être prêt et disposé à leur accorder son plein appui.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie les Ambassadeurs de la Suède et du Brésil de leurs exposés d'excellente facture, et pour le rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (S/2015/174), qui couvre les activités qu'elle a menées en 2014.

Mon intervention, qui sera très brève car le texte de ma déclaration intégrale sera disponible sur le site Web de la Mission de l'Espagne, sera structurée en deux parties principales. Premièrement, je soulignerai ce qui m'a le plus marqué dans ce huitième rapport, et, deuxièmement, j'exposerai les priorités de l'Espagne en matière de consolidation de la paix pendant notre mandat au Conseil de sécurité, c'est-à-dire là où nous pouvons, depuis notre siège, apporter notre contribution.

L'Ambassadeur du Royaume-Uni l'a très bien dit : la consolidation de la paix est une entreprise de longue haleine. Cela prend du temps, beaucoup de temps – des années, voire des décennies. Et j'ajouterai que cela prend non seulement du temps, mais aussi de l'argent. D'importantes ressources financières sont nécessaires pour consolider la paix. Je crois qu'il n'y a pas de meilleur investissement qu'un investissement dans la consolidation de la paix, parce que rien n'est plus coûteux que la rechute d'un État dans une situation de

conflit. Le meilleur investissement que puisse réaliser la communauté internationale dans un État est de garantir sa stabilité. Le pire serait de ne pas disposer des fonds nécessaires et de permettre que l'État concerné replonge dans le conflit. Malheureusement, l'histoire est truffée de situations dans lesquelles, faute de ressources et d'attention, les États ont replongé dans le conflit. C'est pourquoi je crois qu'il importe que nous soyons capables de concevoir des systèmes de financement qui rendent possible quelque chose de d'absolument fondamental, mais très difficile à atteindre : la prévisibilité financière, avec des engagements financiers pluriannuels. Le Fonds pour la consolidation de la paix doit disposer des ressources suffisantes pour faire face à des situations dans lesquelles, pour une raison ou une autre, l'instabilité s'installe et finit parfois par déboucher sur un nouveau conflit. Tel est mon premier point.

Mon second point, comme je l'ai dit, concerne les objectifs que s'est fixés l'Espagne pour ces deux années durant lesquelles nous siégeons au Conseil de sécurité. Il s'agit de quatre objectifs fondamentaux.

Le premier objectif est de renforcer la fonction préventive. En effet, comme le sait le Conseil, l'Espagne et la Turquie ont lancé l'Alliance des civilisations qui, je crois, a obtenu de très beaux résultats en tant qu'instrument de diplomatie préventive. La semaine prochaine, nous allons adopter, à l'unanimité ou par consensus, une nouvelle résolution qui va contribuer à concrétiser encore davantage l'utilité de l'Alliance en tant qu'instrument d'action majeur pour lutter contre les situations de conflit.

Nous donnerons aussi une impulsion supplémentaire à la médiation. Nous avons lancé en coopération avec le Maroc l'initiative de promotion de la médiation dans la région de la Méditerranée. À cet égard, nous avons récemment organisé à Madrid une réunion dont nous distribuerons les conclusions à tous les États Membres de l'ONU afin qu'ils puissent prendre connaissance de leur contenu dans le détail.

Nous sommes de fervents partisans du concept de responsabilité de protéger. Dans ce contexte précisément s'est tenue à Madrid, il y a deux jours, une réunion des coordonnateurs de la responsabilité de protéger.

Le deuxième objectif visera à renforcer la composante régionale. Lorsqu'un État émerge d'une situation de conflit, je crois qu'il n'y a pas de meilleur instrument que la région pour s'occuper de cet État et l'empêcher de retomber dans une situation de conflit.

C'est la région qui peut apporter son aide, faire tomber les barrières au commerce et établir un mécanisme de protection qui permette à cet État de retrouver définitivement la stabilité.

Le troisième objectif concerne l'importance de la justice. La vérité est que l'on ne peut pas concevoir la paix sans la justice, pas plus que la réconciliation sans la justice. Ce sont des concepts interdépendants. C'est pourquoi l'Espagne a toujours été une fervente partisane de la Cour pénale internationale, et nous ne ménagerons jamais nos efforts pour consolider encore davantage l'action de la Cour.

Le quatrième objectif que nous voulons promouvoir est celui d'une convergence intelligente avec quatre mécanismes existants qui sont déjà en vigueur : le premier est le processus d'examen des opérations de maintien de la paix, qui doivent naturellement intégrer une composante fondamentale – je veux parler des stratégies de sortie; le deuxième est l'examen de la Commission de consolidation de la paix elle-même; le troisième, l'examen de l'application de la résolution 1325 (2000), extrêmement importante, auquel nous œuvrons activement avec la délégation britannique, et, nous en sommes convaincus, la nouvelle résolution sera adoptée le 22 octobre prochain; et le quatrième, le programme de développement pour l'après-2015 qui, il ne faut pas l'oublier, contient des objectifs en matière de consolidation de la paix dont il faudra tenir compte.

Pour conclure, l'Espagne va s'efforcer, dans la mesure du possible, d'aider à renforcer la Commission de consolidation de la paix, parce que nous considérons qu'elle est le mécanisme le plus adapté pour accorder une attention constante aux États qui relèvent d'une situation de conflit. C'est, de ce fait, le mécanisme d'alerte rapide le plus efficace pour éviter que ces mêmes États ne replongent dans le conflit ou l'instabilité.

M^{me} Ogwu (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance d'information. Je remercie l'Ambassadeur Olof Skoog, Président de la Commission de consolidation de la paix, et l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, de leurs analyses très instructives. Nous sommes énormément redevables à tous les Présidents des formations pays et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour leur détermination à faire avancer les travaux de la Commission de consolidation de la paix.

La séance d'information d'aujourd'hui souligne l'importance cruciale de la Commission de consolidation de la paix en tant que mécanisme intergouvernemental précieux chargé d'organiser et de mobiliser l'appui international en faveur des pays sortant d'un conflit. Elle met en exergue les nombreux défis qui continuent non seulement de limiter l'efficacité de la Commission mais aussi d'entraver les efforts de consolidation de la paix dans les pays inscrits à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité a pour rôle et, en fait, pour responsabilité d'aider la Commission de consolidation de la paix à s'acquitter de son mandat. Pour contribuer à cet effort, il faut avoir une idée claire des carences et des difficultés auxquelles se heurte la Commission dans l'appui qu'elle apporte aux pays figurant à son ordre du jour. Il existe notamment un certain nombre de lacunes en ce qui concerne les efforts visant à renforcer les institutions, surtout dans les domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de l'état de droit, l'appui au dialogue national, la promotion de la réconciliation entre communautés, la promotion du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, l'autonomisation accrue des femmes et la lutte contre le chômage.

Le dénominateur commun à toutes ces facettes, c'est l'absence d'un financement suffisant, prévisible et garanti de la consolidation de la paix. Cela souligne la nécessité pour la Commission de consolidation de la paix de continuer à explorer et mettre au point des stratégies robustes pour mobiliser les ressources aux fins de l'accomplissement de ce mandat très important. C'est pourquoi nous pensons que la deuxième session annuelle de la Commission, qui s'est tenue il y a deux jours, a été déterminante s'agissant de mettre en lumière les moyens dont nous disposons pour mobiliser les financements en faveur de la consolidation de la paix.

Nous sommes d'avis que les sources nationales de financement de la consolidation de la paix peuvent être renforcées par la capacité de l'État de gérer efficacement les ressources naturelles, de concevoir et de mettre en œuvre des systèmes appropriés d'imposition et de collecte des impôts, de favoriser la transparence et la responsabilisation dans la gestion des ressources publiques et d'endiguer les flux financiers illégaux. Certes, toutes ces mesures supposent une responsabilité accrue de la part des gouvernements, mais elles renforcent aussi leur légitimité. Nous encourageons un appui plus large aux efforts visant à générer des ressources nationales grâce à une formation

technique pertinente qui serait dispensée aux experts des pays concernés.

Nous pensons qu'il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que le fardeau du financement de la consolidation de la paix soit supporté par les pays sortant d'un conflit grâce aux revenus générés au niveau national. Il est évident que ces pays continueront de compter sur l'appui financier de la communauté internationale, qui est une preuve de son attachement au relèvement après un conflit.

Le versement de contributions financières aux mécanismes de financement de la consolidation de la paix centralisés est sans doute un moyen de prouver cet attachement. Le Nigéria réaffirme son appui au Fonds pour la consolidation de la paix, qui est l'un de ces mécanismes de financement centralisés. Nous comprenons l'importance cruciale d'une plus grande utilisation des mécanismes de financement centralisés, du fait qu'ils encouragent l'alignement de l'aide sur les priorités du Gouvernement concerné, favorisent une plus grande cohérence des réponses internationales aux situations complexes, réduisent les coûts de transaction, répartissent les risques et renforcent la responsabilité mutuelle.

L'expérience montre que le leadership, l'appropriation et le principe d'inclusion au niveau national sont au cœur de la consolidation de la paix après un conflit et doivent être renforcés par la promotion de politiques sans exclusive, si indispensables pour une appropriation nationale véritable. Nous pensons que lorsque les efforts de consolidation de la paix sont ancrés dans des processus de consultation ouverts à tous, il y a une plus grande confiance dans l'État et ses institutions, lesquels gagnent en légitimité. En revanche, l'absence de politiques pour tous après un conflit se solde bien souvent par une remise en cause du contrôle de l'État et peut entraîner un retour au conflit.

Il est indéniable que la légitimité de l'État et la remise sur pied des institutions publiques au lendemain d'un conflit sont essentielles et indispensables pour instaurer une paix durable. Voilà pourquoi, selon nous, le secteur de la justice et les institutions judiciaires doivent se voir accorder une attention particulière en tant qu'organes de protection de la population et de défense de l'État. Nous demandons à tous les partenaires d'appuyer le renforcement des capacités de la police, l'amélioration des conditions de détention et le renforcement des institutions de justice dans les États

qui sortent d'un conflit afin de garantir un certain degré de paix durable.

Le Nigéria se félicite de la priorité accordée par l'Organisation des Nations Unies à la promotion de la participation des femmes aux processus politique et de développement après un conflit. Il est significatif qu'au cours de ces cinq dernières années un plus grand nombre de femmes ont été nommés à des postes de médiatrices et d'envoyées spéciales par le Secrétaire général. Étant donné que les femmes sont touchées de façon disproportionnée par les conflits et pendant les conflits, il est tout à fait indiqué que des femmes médiatrices, en mesure de mieux comprendre les besoins d'autres femmes, participent effectivement à la quête de la paix.

Contribuant volontiers aux opérations de maintien de la paix et aux efforts de consolidation de la paix internationaux, régionaux et sous-régionaux, le Nigéria juge encourageante l'orientation choisie pour l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix. Nous nous félicitons de l'accent mis sur le renforcement des relations entre l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales. J'ai écouté attentivement la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Espagne, qui a parlé de cet aspect avec beaucoup d'éloquence. Je pense qu'une meilleure synergie entre la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales et sous-régionales dynamiserait nos efforts collectifs.

Nous espérons que les cinq études de cas – tous situés sur le continent africain – permettront de tirer des enseignements utiles de l'expérience des pays concernés en matière de consolidation de la paix.

Nous tenons à réaffirmer notre ferme appui à la Commission de consolidation de la paix, et nous restons pleinement attachés à ses objectifs. Nous demandons instamment aux États Membres et à toutes les parties prenantes de renforcer leur engagement avec la Commission, car cela améliorerait grandement la capacité de la Commission de consolidation de la paix de contribuer à l'avènement d'un monde plus sûr, plus sécurisé et plus pacifique.

M. Taula (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous remercions les représentants du Brésil et de la Suède.

La Nouvelle-Zélande se félicite de cette occasion qui nous est donnée de débattre du rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2015/174). Nous appuyons les recommandations formulées dans le rapport, en particulier celles portant sur une plus grande

interaction entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. La Nouvelle-Zélande est d'avis que l'on gagnerait énormément à améliorer le flux d'informations entre les deux organes, notamment pour améliorer la gestion des transitions des missions des Nations Unies. Surtout, il doit y avoir une coopération et une coordination plus efficaces entre les acteurs de l'ONU sur le terrain. Et nous attendons avec intérêt de discuter plus avant ces idées cet après-midi.

La Nouvelle-Zélande se félicite aussi des recommandations du rapport sur la mise au point d'une stratégie visant à renforcer l'égalité hommes-femmes dans le cadre de l'engagement dans un pays donné, et nous pensons qu'une participation accrue des femmes aura des effets positifs de large portée sur les efforts de consolidation de la paix, et que cela doit aller au-delà de la phase de sortie de conflit.

Il y a d'importants enseignements à tirer des retraits passés et en cours. Nous voudrions en souligner quatre.

Premièrement, nous pensons que la consolidation de la paix est un processus et non un événement, qui doit accompagner le maintien de la paix et pas simplement en prendre le relais. Les objectifs, les critères et les priorités devraient être harmonisés les uns aux autres autant que faire se peut.

Deuxièmement, une planification efficace de la transition doit être liée aux mandats des opérations de paix et doit donc être envisagée dès les premières phases de la planification d'une mission. Des critères mesurables peuvent jouer un rôle important dans l'évaluation objective des progrès, même s'ils doivent être établis conjointement et appliqués avec souplesse.

Troisièmement, les missions chargées d'effectuer un renforcement ciblé des capacités peuvent jouer un rôle important, mais elles éprouvent également des difficultés à garantir l'efficacité et la durabilité des résultats obtenus. Nous avons beaucoup à apprendre des expériences récentes – par exemple, en ce qui concerne les moyens de mobiliser rapidement les compétences nécessaires et les mécanismes permettant une véritable appropriation nationale et favorisant l'obtention de résultats durables.

Quatrièmement, la gestion de la transition doit se dérouler dans le cadre d'un partenariat entre l'ONU et le gouvernement hôte, en consultation étroite avec les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux et

les acteurs du développement. Ces efforts doivent être déployés au niveau national.

Enfin, nous prenons note de l'examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix et des examens des opérations de paix et de la résolution 1325 (2000). La Nouvelle-Zélande appuie ces examens et estime qu'ils peuvent permettre d'améliorer la gestion par l'ONU des opérations de paix et des initiatives de consolidation de la paix.

M. Ilichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la délégation malaisienne d'avoir organisé la présente séance consacrée à la consolidation de la paix. Nous remercions les Présidents sortant et en exercice de la Commission de consolidation de la paix de leurs exposés instructifs et de leur direction compétente des travaux de la Commission.

L'appui à la consolidation de la paix est l'un des instruments clefs dont dispose l'ONU pour régler efficacement les conflits, stabiliser les situations de sortie de conflit et prévenir la reprise des conflits armés. Nous estimons que c'est aux gouvernements nationaux qu'il incombe au premier chef de définir les priorités et de mettre en œuvre les stratégies de reconstruction, et les efforts internationaux pertinents doivent viser à renforcer les capacités institutionnelles des pays touchés, avec leur consentement et dans le respect de la souveraineté nationale et de l'indépendance politique des pays qui reçoivent une aide.

Cependant, nous ne devons pas limiter la consolidation de la paix à l'édification de l'État et à la reconstruction des institutions nationales, car il s'agit d'un processus complexe et multiforme qui englobe, au-delà des aspects politiques, l'aide au développement économique et le règlement de graves problèmes sociaux. En outre, nous estimons qu'il est contre-productif, en situation de sortie de conflit, de trop insister sur les questions d'égalité des sexes et de droits de l'homme qui n'ont aucun lien direct avec les causes profondes de la crise.

La Russie appuie les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour améliorer l'efficacité et la coordination de l'appui international fourni par l'ONU dans les pays sortant d'un conflit.

Nous prenons note du rapport de la Commission sur les travaux de sa huitième session (S/2015/174). L'année dernière a été très chargée pour la Commission. Nous observons la nouvelle tendance à organiser des séances d'information périodiques qui, selon nous, sont

ouvertes et instructives par nature. Cela confirme que la Commission est dotée de capacités considérables en ce qu'elle est une plate-forme de dialogue intergouvernemental unique qui permet d'aborder des thèmes urgents ou des questions transversales en matière de consolidation de la paix. Cependant, nous estimons que le débat ne doit pas sortir du cadre du mandat de la Commission et porter sur des questions sur lesquelles se penchent déjà des organes spécialisés de l'Assemblée générale.

Nous notons que l'examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix est arrivé à son terme, sur la base des modalités définies par les États Membres. Nous espérons que le groupe d'experts a mené une enquête objective et présentera, dans les plus brefs délais, une recommandation équilibrée aux États afin d'améliorer l'efficacité des activités de la Commission en tant qu'organe consultatif intergouvernemental qui joue un rôle central au sein du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, tout en respectant strictement les prérogatives de l'Organisation énoncées dans la Charte.

La Commission continue de déployer des efforts énergiques pour fournir un appui aux pays inscrits à son ordre du jour, notamment dans le cadre de ses formations pays. Cependant, il semble qu'en dépit d'exemples de réussite individuelle, la Commission n'a pas réalisé pleinement son potentiel. La fragmentation persistante de l'appui à la consolidation de la paix – notamment le financement de la reconstruction après les conflits – a des incidences néfastes au Burundi, en République centrafricaine et au Soudan du Sud. En particulier, la dynamique positive qui a marqué le début du processus de consolidation de la paix après le conflit au Burundi en vue de garantir la paix, la sécurité et la stabilité a été mise en péril, notamment du fait de l'appui financier au processus électoral, qui a été utilisé pour faire pression sur le Gouvernement national. D'autres exemples de crises sont la République centrafricaine et le Soudan du Sud, où un réalignement injustifié des priorités en matière de consolidation de la paix, souvent imposé de l'extérieur, se caractérise par des dépenses irrationnelles et excessives qui ponctionnent des ressources déjà limitées.

L'épidémie d'Ebola a ébranlé les fondements de la paix et de la sécurité bâtis par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans des pays tels que la Sierra Leone, la Guinée et le Libéria. En très peu de temps, le Bureau a mobilisé ses compétences spécialisées, et

cela a permis à la Commission de s'adapter aux besoins de ces États et de contribuer aux efforts internationaux en vue de régler cette crise. Nous prenons également note de l'appui financier coordonné fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix aux pays touchés par le virus Ebola.

Mme Kavar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Olof Skoog, Président de la Commission de consolidation de la paix, et M. Antonio de Aguiar Patriota, Président sortant, de leurs exposés sur la consolidation de la paix en situation de sortie de conflit.

Les changements et les problèmes nouveaux, qui ont des incidences dans de nombreuses régions, ont contraint la communauté internationale et l'ONU à se doter des outils nécessaires pour y faire face. Les problèmes et les menaces restant présents longtemps après la fin des conflits, la consolidation de la paix durant la période postconflictuelle est un aspect essentiel de la paix et de la sécurité aux niveaux national et international. Les accords de paix signés exigent la mise en place d'un mécanisme solide pour garantir une paix durable et lutter contre les répercussions du conflit dans le pays et la région concernés afin que ce pays ne retombe pas dans le conflit et qu'il soit en mesure de retrouver sa capacité à gérer ses affaires intérieures et à assumer ses responsabilités. Tout ceci ne saurait être réalisé sans instaurer un partenariat véritable entre la communauté internationale et les autorités et les communautés nationales dans le pays sortant d'un conflit. Dans ces situations, la diplomatie est plus souhaitable qu'une intervention militaire.

La situation actuelle exigeant d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit, il est donc nécessaire que les opérations de consolidation de la paix soient adaptées aux besoins des États concernés. Par ailleurs, certaines composantes doivent être mises en place afin de répondre à ces besoins de manière appropriée.

Premièrement, la formation et l'appui des éléments mobilisés par l'ONU sont essentiels. En outre, il faut définir les capacités nécessaires pour lutter contre les problèmes non conventionnels tels que le terrorisme et la criminalité transfrontières.

Deuxièmement, les contrastes évidents entre les États, qu'ils portent sur la nature des conflits ou les capacités nationales en matière de lutte contre les menaces, signifient que nous devons garantir l'appropriation nationale du processus de consolidation

de la paix. Il faut mettre en place des programmes de renforcement des capacités et veiller à ce que des ressources nationales soient disponibles pour garantir le développement à court et à moyen terme du pays.

Troisièmement, le renforcement de la confiance entre les Nations Unies et les autorités nationales et les communautés locales est un autre facteur important de consolidation de la paix. Cela peut prendre la forme de mesures concrètes telles que des projets axés sur les services afin de tirer parti des ressources nationales.

Quatrièmement, les conflits s'accompagnent de nouvelles menaces complexes qui dépassent souvent les frontières nationales. Ces menaces exigent une riposte multidimensionnelle à laquelle peuvent participer les organisations gouvernementales, régionales et sous-régionales en vue de renforcer et de garantir la consolidation de la paix. En dépit des progrès réalisés dans le domaine de la consolidation de la paix dans certains pays comme la Sierra Leone et le Burundi, il faut veiller à ce que ces efforts soient alignés aux besoins et aux efforts menés par les Nations Unies. Les Nations Unies doivent jouer un rôle de chef de file en matière de consolidation de la paix, surtout étant donné que ce rôle n'est toujours pas clair. Par exemple, il n'existe pas de stratégie claire pour la mise en œuvre des activités de consolidation de la paix. Nous estimons qu'il est essentiel de créer les conditions propices et d'apporter un appui politique aux États concernés pour mener une action collective sur la base de plans clairement définis.

En outre, la mobilisation des ressources financières demeure un défi pour les activités de consolidation de la paix. L'ONU, les donateurs et les partenaires internationaux tels que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international doivent apporter l'appui financier et technique et les compétences spécialisées nécessaires en faveur des efforts de consolidation de la paix. Pour ce faire, il faut faire fond sur certains éléments essentiels. Il faut assurer la stabilité en garantissant le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, en traduisant les criminels en justice et en appliquant le principe de responsabilité. Cela signifie qu'il faut mettre en place les fondements nécessaires en vue de la levée des sanctions internationales imposées par le passé, si les conditions sont réunies. La complémentarité entre les processus de sécurité et les processus de développement des États est aussi nécessaire. Cela exige de remettre sur pied les institutions nationales et de donner la priorité aux questions économiques et sociales. Il est également essentiel de mobiliser des ressources en faisant

participer le secteur privé à ces efforts afin d'assurer un développement durable. Il faut mettre un terme aux flux illicites de ressources financières.

La Jordanie accorde une grande importance aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, y compris son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, et à son action constructive, comme celle menée au Libéria et en Sierra Leone après la réduction des effectifs de maintien de la paix. Nous réaffirmons qu'il importe d'apporter un appui à tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux afin de renforcer la Commission de consolidation de la paix pour qu'elle soit à même de relever efficacement les défis de consolidation de la paix – non pas après le retrait des opérations de maintien de la paix, mais dès le début même d'un conflit.

Nous appuyons le comité chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, et nous espérons que ces travaux aboutiront à une vision stratégique s'agissant de l'élaboration de mesures d'intervention et de mise en œuvre des plans de sécurité et de développement sous tous leurs aspects.

La Jordanie espère qu'il est prévu, dans le cadre de l'examen de la contribution des Nations Unies pendant la phase de consolidation, de dépêcher des missions d'experts dans les pays sortant de conflit, sur la base de mandats clairs définis par l'ONU.

M. Lamek (France) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette réunion importante. Je voudrais moi aussi commencer par remercier les Ambassadeurs De Aguiar Patriota et Skoog de leurs interventions qui nous éclairent.

Depuis l'établissement, il y a 10 ans de cela, de l'architecture de consolidation de la paix, des progrès importants ont été accomplis, d'une part dans le sens d'une meilleure compréhension des défis spécifiques des pays qui émergent de conflit et, d'autre part, dans le sens d'une meilleure coordination des efforts internationaux, et notamment des entités des Nations Unies. Le rapport que nous examinons aujourd'hui (S/2105/174) illustre concrètement la manière dont ces efforts ont permis d'améliorer les situations sur place. Je pense notamment au partenariat avec le Fonds pour la consolidation de la paix en faveur d'une plus grande inclusion des femmes au Libéria ou encore au soutien apporté à la mise en place du nouveau Parlement en Guinée.

Ainsi que l'Ambassadeur De Aguiar Patriota et l'Ambassadeur Skoog l'ont soulevé – et je voudrais

me joindre à ces propos –, la France rend hommage à l'engagement de l'architecture de consolidation de la paix dans la lutte contre Ebola, une crise qui a gravement affecté trois pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Forcée de réorienter ses axes de travail, la Commission s'est efforcée de sensibiliser sur l'aspect multidimensionnel que devait recouvrir la lutte contre Ebola qui a entraîné des conséquences sanitaires, sociales, économiques et politiques. Se contenter d'une réponse uniquement médicale, certes indispensable, ne permettait pas de répondre aux enjeux posés tels que notamment le manque d'infrastructures, la faiblesse des systèmes de santé et le manque de sensibilisation des populations aux enjeux de santé publique. Nous sommes donc heureux de voir que l'architecture de consolidation de la paix peut faire une différence et aider des pays à sortir de crises. Pour autant, des progrès peuvent encore être apportés à nos efforts collectifs. La capacité à mobiliser des ressources sur le long terme et à coordonner les différents bailleurs en soutien à des stratégies définies avec les États hôtes demeurent des défis qui ne trouvent pas encore de réponse satisfaisante. Les cas où des pays émergeant de conflit replongent dans des situations de crise révèlent des insuffisances sur lesquelles nous devons encore travailler.

Dans cette perspective, la France soutient l'examen du dispositif de consolidation de la paix, dont l'articulation avec l'examen stratégique des opérations de maintien de la paix et l'examen relatif à l'application de la résolution 1325 (2000) est essentielle. Ces examens permettent que l'ensemble des modalités d'intervention des Nations Unies dans les pays en crise, ou en sortie de crise, fassent l'objet d'un examen critique, sur toute la ligne des conflits, de la prévention à la stabilisation après les conflits en passant par le maintien de la paix et la gestion des phases transitionnelles. La reconstruction institutionnelle, le ré-établissement de structures étatiques fonctionnelles, la réconciliation nationale, la justice transitionnelle ou encore la relance économique sont autant de défis qui prennent des années, parfois même des décennies. Gérer l'urgence est une chose, mais répondre à ces défis de long terme en est une autre, et nos marges de progrès sont là immenses.

Dans ce contexte, j'aimerais mettre en avant certains points en particulier qui nous semblent centraux.

Premièrement, il est indispensable d'être fermement ancré dans le terrain, dans le concret et les situations locales, pour fournir une réponse adaptée et venir en appui aux processus nationaux. C'est en

effet au sein des formations pays de la Commission de consolidation de la paix que le véritable travail peut être accompli. Les réflexions organisationnelles sont importantes, mais elles doivent venir en appui aux formations pays. Ainsi, la France tient à saluer l'initiative de la formation République centrafricaine dans le cadre de laquelle une réunion de mobilisation des bailleurs de fonds a pu être organisée en soutien aux élections.

Deuxièmement, il est capital que nous développions notre réflexion et nos efforts concernant le séquençage et la priorisation de l'action internationale. En effet, il nous faut travailler sur l'articulation entre les différentes missions et les différents modes d'intervention des Nations Unies, et celle des successions entre les missions. La France est à cet égard reconnaissante au Japon de son initiative sur les leçons apprises dans les transitions entre missions.

Troisièmement, enfin, on ne peut qu'appuyer l'importance accordée par la Commission de consolidation de la paix au facteur régional. Les États voisins des États qui sortent de crise sont des acteurs clefs avec qui nous devons travailler étroitement, tant les problématiques de crise ne s'arrêtent bien souvent pas aux frontières. La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales peut également être renforcée, et la France se félicite que cet axe ait constitué une priorité de travail cette année.

Le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix présidé par M. Ramos-Horta a été remis il y a quelques jours; nous attendons très bientôt le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix coordonné par l'Ambassadeur Rosenthal et, d'ici septembre, le rapport sur l'examen stratégique de la résolution 1325 (2000). Ces examens offrent une occasion unique de réfléchir sur l'ensemble de la chaîne qui unit paix, sécurité et développement, dans le contexte du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Nous examinerons collectivement les résultats de ces examens stratégiques et nous engagerons activement dans la mise en œuvre des recommandations pertinentes.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous savons gré de l'organisation de la présente séance consacrée à la consolidation de la paix après les conflits et des exposés

présentés par l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota et l'Ambassadeur Olof Skoog.

La République bolivarienne du Venezuela tient à saluer le travail accompli par la Commission de consolidation de la paix pour encourager et maintenir l'attention politique, mobiliser les ressources et renforcer la cohérence entre les différents organismes des Nations Unies en faveur de la stabilité et du développement des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Nous prenons note avec satisfaction du rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa huitième session (S/2015/174). Nous tenons également à saluer les efforts du Fonds pour la consolidation de la paix, qui a alloué 99,4 millions de dollars à 16 pays en 2014. Nous prenons acte du fait que, depuis sa création, le Fonds a versé plus de 500 millions de dollars à plus de 20 pays, contribuant ainsi à la sécurité et au développement.

La consolidation de la paix exige un appui politique, financier et technique international soutenu et à long terme. Le manque de financement et d'appui politique dans des domaines décisifs pour la consolidation de la paix, notamment les causes profondes des crises, entrave considérablement les efforts internationaux pour empêcher que les pays qui sortent d'un conflit ne rechutent.

La situation au Soudan du Sud montre les conséquences de l'absence d'un appui politique, financier et technique soutenu. D'après le rapport du Secrétaire général de septembre 2014 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694), « un appui international soutenu n'existait pas ».

« Les efforts déployés par les missions et les équipes de pays des Nations Unies successives ont reçu un soutien limité pour appuyer le renforcement de la capacité institutionnelle de l'État et améliorer les mécanismes de gouvernance. ... Les tentatives successives dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration n'avaient pas un financement suffisant ou manquaient d'appui politique, de même que d'approches mieux adaptées au contexte politique. » (*ibid.*, par. 17 et 18)

Il existe souvent un décalage entre les besoins au niveau national et les activités des donateurs internationaux. Une adhésion nationale aux priorités en matière de consolidation de la paix, qui doivent être définies par le pays d'accueil sur la base d'un consensus

politique, et leur appropriation sont indispensables. Comme l'indique le Secrétaire général dans le même rapport toujours au sujet du Soudan du Sud :

« Dans le secteur de la sécurité, le manque d'engagement soutenu a été exacerbé par des interventions fragmentées réalisées par des acteurs internationaux, régionaux et sous-régionaux, qui ne reposaient pas suffisamment sur une vision nationale de la réforme de l'État. » (*ibid.*, par. 18)

Nous savons que la communauté internationale doit assurer un financement soutenu des objectifs, processus et institutions liés à la consolidation de la paix en maintenant un engagement après les conflits. Par exemple, il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit de 2014, que :

« les Nations Unies ont élargi leurs partenariats en collaboration avec des institutions financières internationales, y compris des banques régionales de développement, pour appuyer le relèvement postconflictuel et promouvoir la cohérence et l'assistance financière à long terme. » (*ibid.*, par. 59)

Même si nous saluons cette initiative, nous ne pouvons qu'appeler à une certaine prudence, compte tenu de notre expérience nationale et régionale. À cet égard, nous signalons que, traditionnellement, le versement de fonds par des institutions financières internationales est assorti de conditions défavorables pour les États et que, même si ces fonds peuvent régler des problèmes ou répondre à des besoins financiers à court terme, ils nuisent au développement à long terme.

Le Venezuela insiste sur le fait que tous les pays développés doivent honorer les engagements pris par leur gouvernement en matière d'aide publique au développement. Nous appelons également une nouvelle fois les donateurs et les institutions financières du monde développé à s'engager à accroître le niveau de l'aide et à proposer davantage de programmes d'allègement de la dette non assortis de conditions. Il faut en particulier renforcer les mécanismes permettant aux pays bénéficiaires de l'aide d'utiliser les fonds versés d'une manière conforme aux politiques de développement nationales. Une telle aide est essentielle aux processus de consolidation de la paix.

Un nouveau modèle de développement Sud-Sud, basé sur la coopération, l'égalité souveraine des

États, la complémentarité et la solidarité, a permis de faire des progrès importants en matière de financement du développement et pourrait s'avérer efficace pour financer la consolidation de la paix. Nous appuyons donc une telle coopération, qui complète selon nous la coopération Nord-Sud.

Le Venezuela convient que les capacités locales de mobilisation de ressources au profit de la consolidation de la paix doivent être renforcées par la mise en place d'institutions nationales pour la création de recettes et la gestion financière. Une source durable de mobilisation des ressources et de gestion des dépenses nationales est indispensable pour asseoir la légitimité de l'État mais, comme la coopération Sud-Sud, elle ne peut remplacer l'aide Nord-Sud. Les pays en développement, en particulier ceux qui s'engagent sur la voie de la consolidation de la paix, ont besoin de l'appui politique, financier et technique soutenu des pays développés.

À cet égard, il est absolument essentiel que les intérêts et priorités des pays hôtes soient protégés dans le cadre de la négociation des contrats avec les multinationales de l'industrie extractive. Nous accueillons donc avec satisfaction l'initiative de la Development Bank of Southern Africa de créer un fonds de 22 millions de dollars pour aider les pays africains à négocier les contrats dans le secteur des ressources naturelles. Nous avons besoin de cela, et de bien plus encore.

Enfin, mon pays attend avec intérêt le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, et nous espérons que ce processus d'examen aboutira à des initiatives importantes en vue de s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris la pauvreté, les inégalités, l'héritage du colonialisme, l'ingérence étrangère, la dépendance économique, l'exploitation illégale des ressources naturelles et le déséquilibre des pouvoirs qui conditionne la négociation des contrats d'exploitation de ces ressources.

M^{me} Sapag Muñoz de la Peña (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili salue les exposés présentés par l'ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, et le Président en exercice de la Commission, l'Ambassadeur Olof Skoog. Nous les remercions de leur évaluation des travaux réalisés, des progrès accomplis et des défis que la Commission de consolidation de la paix doit relever.

Nous sommes attentifs à la ligne qui sépare les problèmes auxquels le Conseil peut et doit s'attaquer, et ceux qui ne relèvent pas de sa compétence. C'est pourquoi nous estimons que la Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle utile dans ces domaines, en complétant les travaux du Conseil.

Le Chili appuie pleinement les activités menées par la Commission de consolidation de la paix, précisément car il s'agit d'une institution en mesure de guider les processus de paix et d'appuyer les transitions politiques et le renforcement des institutions, pas seulement au lendemain d'un conflit. La Commission de consolidation de la paix, si elle utilise tout son potentiel, peut servir d'outil de prévention des conflits, contribuant ainsi au travail du Conseil de sécurité. Le rétablissement de l'état de droit, le renforcement des institutions nationales ainsi que le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix, dans le cadre des processus menés à cette fin, financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et appuyés par les formations pays, permettent de créer les conditions nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes des conflits.

La Commission peut également fonctionner comme un instrument d'alerte rapide. Concrètement, cette institution pourrait produire des diagnostics préventifs permettant de traiter les causes sous-jacentes de la déstabilisation politique, sociale et culturelle, qui sont des facteurs déterminants dans l'émergence et la récurrence des conflits. Il importe au plus haut point que la Commission identifie et traite les problèmes d'exclusion sociale, économique, politique, culturelle, religieuse, et fondée sur le sexe, ainsi que l'intolérance et l'extrémisme violent.

En 2015, le Chili est membre pour la cinquième fois du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. Cette année, nous en faisons partie en tant que membre du Conseil de sécurité, de sorte que nous avons pu voir de très près l'interaction entre ces deux organes. Nous considérons essentiel que le Conseil et la Commission s'étayent mutuellement, et espérons que le dialogue interactif qui aura lieu cet après-midi nous permettra de trouver les moyens de renforcer la coopération, en évitant les doubles emplois et les chevauchements.

Nous espérons également que le rapport relatif au deuxième processus d'examen du dispositif de la consolidation de la paix fournira de nouveaux éléments qui permettront de renforcer et d'approfondir son rôle consultatif, et reconnaîtra la nécessité des synergies

entre cet examen et ceux des opérations de maintien de la paix et l'étude mondiale de l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, dont le Groupe d'amis est coprésidé par le Chili et dont les recommandations seront, nous l'espérons, adoptées par le système.

Pour finir, compte tenu de la situation internationale complexe, nous appelons à continuer de veiller à la coordination des mécanismes permettant d'assurer le suivi des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Notre relation de longue date avec la Commission nous a montré aussi bien les progrès qu'elle a accomplis que les limites auxquelles elle se heurte pour atteindre son plein potentiel. Nous sommes d'avis que ce mécanisme mérite notre soutien et, à cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que mon pays espère continuer d'appuyer fermement la Commission de consolidation de la paix ainsi que le Fonds pour la consolidation de la paix.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier les Ambassadeurs De Aguiar Patriota et Skoog de leurs exposés.

La création d'un dispositif de consolidation de la paix a été extrêmement importante pour permettre à l'ONU de s'acquitter efficacement des obligations que lui impose la Charte. Entité principale de ce dispositif, la Commission de consolidation de la paix a activement coordonné l'appui de la communauté internationale aux pays sortant d'un conflit, intensifié ses contributions au maintien de la paix, aidé les pays d'Afrique de l'Ouest à faire face de manière idoine à l'épidémie d'Ebola, encouragé un examen global du dispositif de consolidation de la paix, et fourni de manière générale un travail très productif.

Il y a quelques jours, la Commission a tenu avec succès sa session annuelle, au cours de laquelle des discussions approfondies ont été organisées sur des sujets comme le financement de la consolidation de la paix, et un important consensus s'est dégagé. Aujourd'hui, les menaces traditionnelles et non traditionnelles à la sécurité se mélangent, les conflits de certains pays débordent dangereusement dans d'autres, et certains pays sortant d'un conflit sont confrontés au risque d'y replonger. La communauté internationale doit réfléchir de manière approfondie à la manière de consolider la paix déjà en place dans ces pays et de réaliser un développement socioéconomique global.

Au début de l'année, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont entrepris conjointement de procéder à l'examen complet du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU dans le but d'améliorer encore davantage nos efforts de consolidation de la paix et de promouvoir la mise en œuvre intégrale par la Commission des mandats qui lui ont été conférés par le Conseil et l'Assemblée. À cet égard, je tiens à apporter les précisions suivantes concernant nos travaux en matière de consolidation de la paix.

Premièrement, il est essentiel que nous insistions sur l'appropriation par les pays concernés, puisqu'il s'agit là du fondement des efforts de consolidation de la paix et de la meilleure façon de garantir des résultats. La communauté internationale doit respecter la souveraineté et l'appropriation des pays d'accueil, n'intervenir qu'à leur demande et les soutenir conformément aux priorités et aux feuilles de route qu'ils ont définies. Il importe de s'efforcer d'améliorer la communication avec les pays d'accueil et de faire des ajustements en temps voulu pour se conformer à leurs positions.

Deuxièmement, il importe d'adapter les interventions à l'évolution de la situation. Les pays sortant d'un conflit peuvent se trouver dans des situations différentes, et les efforts de consolidation de la paix doivent donc mettre au point des stratégies spécifiques à chaque pays, adaptées aux circonstances et aux besoins qui prévalent dans chaque pays d'accueil. La réconciliation sociale et le développement socioéconomique sont essentiels pour garantir une paix durable, et doivent constituer la priorité des efforts de consolidation de la paix. Même si des progrès peuvent être réalisés dans d'autres domaines, il faut se conformer aux besoins des pays d'accueil et ne pas tout englober, afin d'éviter l'erreur consistant à faire des économies de bouts de chandelles tout en jetant l'argent par les fenêtres.

Troisièmement, il importe de renforcer le rôle de coordination de la Commission de consolidation de la paix. Le travail de la Commission recouvre tout un éventail de domaines – paix, sécurité, développement et société – où sont impliqués un grand nombre d'acteurs importants, tels que les gouvernements des pays d'accueil, les divers secteurs sociaux, les institutions spécialisées des Nations Unies – notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social – les organisations internationales et régionales et les institutions financières internationales. Il est nécessaire de répartir les tâches

ainsi que la coordination entre les divers participants. Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix renforcera sa coordination entre les parties en matière de consolidation de la paix, afin qu'elles puissent exploiter leurs atouts respectifs, conformément à leurs mandats, et former des synergies.

Quatrièmement, il convient de veiller à ce que la Commission joue pleinement son rôle consultatif. Celle-ci dispose d'une grande quantité d'informations, et d'une compréhension approfondie des questions comme la manière de consolider la paix, de renforcer les capacités des pays d'accueil et de mettre sur pied des institutions. La Commission doit donc continuer de renforcer ses liens avec le Conseil et de lui prodiguer activement des conseils. Le Conseil, pour sa part, doit également améliorer sa collaboration avec la Commission et les différentes formations pays qui la composent pour parvenir à une sorte de compréhension globale qui lui permettra de fournir des conseils sur les efforts de consolidation de la paix.

M. Mangaral (Tchad) : Je félicite la présidence malaisienne d'avoir organisé la présente séance sur la consolidation de la paix, et remercie M. Antonio de Aguiar Patriota et M. Olof Skoog, respectivement ancien et actuel Présidents de la Commission de consolidation de la paix, de leurs interventions.

Le Tchad prend note du rapport de la Commission sur les travaux qu'elle a menés en 2014 (S/2015/174), salue ses activités et l'encourage à continuer d'exercer ses fonctions essentielles. Je ferai à cet égard les remarques suivantes.

Au plan des ressources financières, la Commission devrait se concentrer davantage sur l'augmentation des recettes publiques et sur la lutte contre les flux financiers illicites pour promouvoir la participation directe des pays concernés aux efforts de consolidation de la paix. Au Libéria, par exemple, où le manque de moyens financiers et l'insuffisance des recettes publiques ont continué d'entraver les progrès dans les domaines de l'état de droit et de la réforme du secteur de sécurité, la Commission pourrait s'employer davantage à mobiliser un appui plus important pour la gestion des ressources naturelles. Il faut mettre en place des politiques mondiales visant à limiter et à atténuer les conséquences pour les pays des sorties de capitaux illicites, et appuyer le renforcement des capacités dans le domaine de la fiscalité et de la création des recettes publiques.

Un engagement soutenu dans ce domaine permettrait à ces pays de générer eux-mêmes une part plus grande des ressources financières nécessaires à la reconstruction des infrastructures économiques et à la fourniture des services de base. Nous notons les domaines dans lesquels de nouvelles politiques pourraient être élaborées afin d'aider les pays au sortir d'un conflit. Ceci concerne la capacité de négocier les contrats portant sur les ressources naturelles, la transparence et la responsabilité des industries extractives, ainsi que les régimes fiscaux applicables, la mise en place des dispositifs internationaux visant à renforcer la responsabilité mutuelle et la coopération internationale en matière fiscale et contre l'évasion fiscale et la distorsion des termes de l'échange, et la lutte contre les lois de protection du secret bancaire qui favorisent certains flux financiers illicites.

Au plan de l'appropriation nationale des initiatives, la Commission de consolidation de la paix doit placer les besoins et priorités des pays concernés au centre de l'attention de la communauté internationale. Elle pourrait ainsi accompagner l'exécution du projet gouvernemental en Guinée-Bissau consistant à élaborer une stratégie nationale de consolidation de la paix et continuer à promouvoir la coordination et l'harmonisation de l'appui relatif aux priorités du pays. La Commission pourrait faire de même en Guinée, vu que le Gouvernement a fait connaître ses priorités concernant la consolidation de la paix et les droits de l'homme. Au Burundi, elle pourrait concentrer son action sur le renforcement continu de la cohésion sociale et l'accélération de la mise en œuvre du programme de développement du Gouvernement. En Sierra Leone, enfin, la Commission pourrait continuer de plaider pour appuyer les efforts du pays en vue de garantir une paix durable.

S'agissant des perspectives régionales, il convient de souligner leur importance dans l'action de la Commission, car les rôles et les fonctions de l'ONU ainsi que des acteurs régionaux sont complémentaires. À cet égard, les pays voisins de ceux figurant au programme de la Commission et des organisations, comme l'Union africaine, peuvent et doivent être des partenaires principaux des processus politiques et de la lutte contre les facteurs d'instabilité. Il est, par conséquent, fondamental que la Commission renforce sa collaboration et raffermisse ses liens avec ces pays et l'Union africaine. À titre d'exemple, la République centrafricaine continue de bénéficier du soutien de la région pour le règlement pacifique de la crise.

À titre bilatéral et dans le cadre d'un effort sous-régional, le Tchad a contribué plusieurs fois, avec les autres pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, au paiement des salaires des fonctionnaires centrafricains. Aussi la Commission pourrait renforcer son soutien aux initiatives régionales favorisant un dialogue politique pérenne et ouvert à tous les pays sortant de conflit et collaborer à de telles initiatives. Par ailleurs, nous saluons les efforts de l'Union africaine pour régler les problèmes posés par les flux financiers et encourageons l'adoption d'une approche régionale pour relever ce défi. Le Tchad réitère son appui à la position commune formulée par l'Union africaine concernant les domaines visés par l'examen d'ensemble du dispositif de consolidation de la paix en 2015. Nous encourageons l'examen à renforcer la contribution du dispositif de la consolidation de la paix de l'ONU aux objectifs de paix et de développement de l'Union africaine et de formuler des recommandations à cet égard.

Sur le rôle consultatif de la Commission auprès du Conseil de sécurité, nous encourageons également la Commission à continuer de réfléchir aux moyens de renforcer ce rôle et d'améliorer ses relations avec le Conseil, en particulier dans les domaines de la transition des missions des Nations Unies et de la reprise constante des conflits. Nous estimons que le rôle consultatif de la Commission devrait être vu sous un angle stratégique et contribuer à renforcer la stratégie politique du Conseil et de l'ONU dans chaque situation donnée. Nous pensons aussi que le dialogue entre ces deux entités devrait reposer sur la souplesse et l'absence de formalisme, la participation des ambassadeurs et des experts nationaux du Conseil et le suivi actif par la Commission des délibérations du Conseil. Nous sommes également favorables au dialogue informel concernant un pays donné avant que le Conseil ne prenne des mesures, notamment durant la révision des mandats.

En ce qui concerne les femmes, la Commission doit insister sur leur participation à la consolidation de la paix en encourageant l'adoption de mesures dans le domaine de leur autonomisation économique. Nous attendons de connaître les recommandations formulées à l'issue de l'examen global de haut niveau visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui nous permettront d'évaluer les avancées accomplies dans le renforcement de la participation des femmes à la consolidation de la paix après un conflit et les obstacles qui persistent dans ce domaine.

Pour finir, vu les répercussions négatives de l'épidémie d'Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone en 2014, nous appelons la Commission à renforcer ses capacités de mobilisation des ressources, et invitons les pays concernés à générer des ressources au plan national. La Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix ont été créés en 2005 sur la promesse qu'une aide serait apportée aux pays pour les empêcher de retomber dans la violence. À cet égard, nous attendons de connaître les progrès réalisés depuis 2005 et les difficultés rencontrées dans la gestion des problèmes d'après-conflit, ainsi que les recommandations issues de l'examen, qui permettront à ces trois entités de mieux faire. Nous croyons que ces recommandations doivent avoir pour finalité de contribuer à aider les pays au sortir d'un conflit à ne pas renouer avec la violence, car les récents exemples de reprise des hostilités en République centrafricaine et au Soudan du Sud ont montré les lacunes de l'aide à la consolidation de la paix.

M^{me} Jakubonė (Lituanie) (*parle en anglais*) :
Je remercie l'Ambassadeur de la Suède, M. Skoog, et l'Ambassadeur du Brésil, M. De Aguiar Patriota, de leurs exposés très complets et de leur engagement personnel en faveur de l'action menée par la Commission de consolidation de la paix.

La Lituanie reconnaît l'importance cruciale que revêt la consolidation de la paix pour jeter les bases d'une paix et d'un développement durables au lendemain d'un conflit, et apprécie grandement la contribution que la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix apportent au processus de relèvement après un conflit et à la consolidation de la paix dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. Au cours de l'année écoulée, la Commission a démontré une fois de plus sa capacité à identifier les lacunes en matière de consolidation de la paix et à veiller à ce que la situation des pays qui risquent de retomber dans le conflit demeure une priorité pour la communauté internationale. Elle a joué un rôle particulièrement utile au début de l'épidémie d'Ebola, s'acquittant activement de sa mission de plaidoyer et de mobilisation des ressources afin d'appeler et de concentrer l'attention de la communauté internationale sur les risques posés par l'épidémie d'Ebola dans les trois pays les plus touchés. Son rôle consultatif et ses capacités de sensibilisation et de mobilisation des ressources doivent être davantage mis à profit.

Le financement durable et prévisible des domaines qui revêtent une importance cruciale pour la consolidation de la paix est essentiel aux efforts menés au niveau international pour éviter qu'un pays ne retombe dans la violence. Les investissements à l'appui du dialogue politique, du renforcement de la sécurité et des institutions garantes de l'état de droit sont nécessaires, non seulement pendant les conflits violents, mais aussi après. Le renforcement des capacités institutionnelles est une entreprise de longue haleine qui exige un appui ciblé et soutenu. À cet égard, nous nous félicitons des discussions que tient la Commission sur les moyens d'améliorer la prévisibilité du financement des activités de consolidation de la paix.

L'appropriation et la pleine prise en charge nationales et régionales sont d'une importance fondamentale pour une consolidation de la paix durable. Nous saluons la coopération active de la Commission avec les pays africains et les organisations régionales et sous-régionales d'Afrique, en particulier l'Union africaine. La Commission doit promouvoir plus avant les partenariats établis et renforcer les synergies, étant donné qu'ils contribuent à forger une plus grande cohérence de l'intervention régionale après un conflit.

La Commission de consolidation de la paix doit rester activement engagée en faveur du dialogue politique et d'autres processus préparatoires pendant les périodes électorales dans les pays inscrits à son ordre du jour. Nous nous félicitons de la coopération active de la formation Burundi à cet égard. Alors que le pays connaît une grave crise pré-électorale, il est très important que la formation continue de suivre de près l'évolution de la situation.

Il est important de continuer à promouvoir la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix, et nous nous félicitons de l'action que mène la Commission sur la question. Les femmes et les jeunes peuvent et doivent jouer un rôle très actif à la fois dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Les femmes doivent être en mesure d'envisager la voie de leur autonomisation et de leur pleine participation aux structures sociales, économiques, politiques et sécuritaires au lendemain d'un conflit.

Nous appuyons le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et encourageons la recherche de nouveaux moyens de mieux tirer parti des liens mutuellement avantageux entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. L'interaction entre les deux organes doit rester

agissante et se faire dans les deux sens. La Commission de consolidation de la paix doit continuer d'attirer l'attention des membres du Conseil, tant officiellement qu'officieusement, sur les menaces émergentes dans les pays inscrits à son ordre du jour, afin de réduire le risque d'éclatement d'un conflit violent ou de rechute dans une situation de conflit.

La consolidation de la paix est un processus long et délicat, impliquant de nombreux acteurs et des parties prenantes diverses. Nous espérons que l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix fera fond sur les expériences et les enseignements du passé et produira des recommandations concrètes sur la manière de renforcer les interventions de la communauté internationale dans les situations d'après-conflit et d'instaurer une paix durable.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix, et le remercions d'avoir présenté le rapport de la Commission (S/2015/174). Nous rendons hommage au travail accompli par le Brésil pendant toute la durée de son mandat à la présidence de la formation Guinée-Bissau, ainsi qu'à tous les efforts déployés pour garantir un processus constructif de consolidation de la paix dans ce pays frère. Nous souhaitons également la bienvenue à l'Ambassadeur Olof Skoog, actuel Président de la Commission de consolidation de la paix.

La Commission de consolidation de la paix a engrangé d'indéniables succès dans les pays inscrits à son ordre du jour. Toutefois, nous observons qu'il reste beaucoup à faire et que, dans certains de ces pays, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour préserver les acquis obtenus depuis que le conflit a pris fin.

La question à l'examen durant la présente séance est critique pour garantir une paix durable et pérenne dans les pays qui se relèvent d'un conflit. L'an dernier, le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies a déployé des ressources considérables pour aider les pays à avancer sur la voie de la consolidation de la paix et à renforcer les liens entre sécurité et développement. La Commission de consolidation de la paix mène des activités axées sur la sensibilisation, la mobilisation des ressources, le renforcement des partenariats, l'élaboration de politiques cohérentes et la prise en main nationale des processus de consolidation de la paix. En outre, la Commission doit renforcer sa fonction de conseil auprès du Conseil de sécurité et de

l'Assemblée générale, et faire en sorte que son action soit mieux coordonnée et plus incisive.

La Commission de consolidation de la paix joue un rôle d'intermédiaire entre l'ONU et la communauté internationale en aidant les pays en situation d'après-conflit à mettre en place leurs institutions nationales, à renforcer leur cohésion sociale et à procéder à des réformes structurelles, sociales et économiques. La Commission joue également un rôle crucial en aidant les pays en situation d'après-conflit à surmonter des difficultés exceptionnelles. À cet égard, nous nous devons de souligner l'intervention de grande qualité menée par la Commission de consolidation de la paix pour venir en aide au Libéria, à la Guinée et à la Sierra Leone, les trois pays d'Afrique de l'Ouest les plus touchés par l'épidémie d'Ebola.

S'agissant de la mobilisation des ressources, la Commission joue un rôle crucial pour étayer la consolidation de la paix et de la stabilité. Ainsi, dans le cas de la Guinée-Bissau, elle aide le Gouvernement à mettre en oeuvre les priorités de son programme. Elle a également contribué à l'organisation de la conférence des donateurs pour la Guinée-Bissau, qui s'est tenue à Bruxelles en mars et a connu un succès remarquable. La conférence des donateurs illustre la manière dont la Commission de consolidation de la paix joue un rôle clef dans le renforcement des partenariats, en réunissant la communauté internationale, les organisations régionales, les institutions financières et les États Membres afin de répondre aux besoins et aux préoccupations des pays inscrits à son ordre du jour.

Nous saluons les efforts de la Commission pour faire participer les femmes aux processus de consolidation de la paix, leur donner les moyens d'agir et les associer à tous les efforts de consolidation de la paix. Faire fi de la contribution des femmes et du rôle crucial qu'elles peuvent jouer dans la consolidation de la paix comme dans le développement socioéconomique est une erreur voire une garantie d'échec. Les organisations de femmes, de jeunes et de la société civile sont de puissantes locomotives pour les processus de consolidation de la paix comme pour le développement social en général. L'examen de l'application de la résolution 1325 (2000) nous donne l'occasion de faire le point de la situation à cet égard.

Comme nous l'avons déjà mentionné, la Commission de consolidation de la paix doit renforcer son rôle de conseil auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale pour les questions relatives à des

pays en situation d'après-conflit. Ainsi, dans les pays qui mettent en oeuvre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et une réforme du secteur de la sécurité, la Commission de consolidation de la paix doit fournir au Conseil de sécurité les informations pertinentes sur la mise en oeuvre et le suivi desdits programmes, afin d'éviter que les ex-combattants soient exclus, d'une part, et, d'autre part, de créer les conditions les plus propices possibles à leur meilleure réinsertion dans la vie civile, ce qui constitue un élément crucial du processus de consolidation de la paix.

Dans les pays où le Conseil de sécurité entend réduire le personnel d'une mission de maintien de la paix voire mener à bien son retrait, la Commission de consolidation de la paix doit attirer l'attention de l'ONU et du Conseil de sécurité sur le bien-fondé de telles mesures. L'examen des opérations de paix tient compte de cet élément fondamental en ce qui concerne le renforcement du rôle consultatif de la Commission.

Nous voudrions partager l'expérience de l'Angola en tant que pays étant sorti d'un conflit, et exprimer nos vues sur les aspects qui nous semblent essentiels pour garantir le succès d'un processus de consolidation de la paix.

En termes politiques, et en tenant compte du principe d'appropriation nationale, la consolidation de la paix requiert confiance et bonne foi de la part des principales parties prenantes, et nécessite d'œuvrer à l'instauration d'une réconciliation nationale véritable. En Angola, le processus de paix et de reconstruction a d'abord nécessité l'extension de l'autorité de l'État à la totalité du territoire, la mise en place des institutions, le respect des droits de l'homme et l'instauration de l'état de droit.

L'ouverture sociale et politique est une composante indispensable à tout processus de consolidation de la paix. Les efforts déployés par les autorités angolaises pour se rapprocher de leurs anciens adversaires et les réintégrer à la société sont bien documentés, tout comme la restauration des institutions de l'État et de la vie économique en général. Ce fut un facteur déterminant de la réussite de notre processus de paix, de réconciliation nationale et de reconstruction. En outre, la pleine participation des acteurs politiques, des femmes, des jeunes, de la société civile et des médias dans le débat national a conduit à l'adoption de mécanismes constitutionnels et juridiques relatifs à la consolidation de la paix.

En termes socioéconomiques, la consolidation de la paix a exigé la reconstruction de toutes les infrastructures détruites par la guerre, en particulier pour rétablir les services de base offerts à la population : routes, ponts, chemins de fer, aéroports, ports, écoles et hôpitaux. La réussite du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui a permis la réinsertion sociale de plus de 100 000 soldats, a été un élément charnière de la consolidation de la paix, et a jeté les fondements d'un relèvement socioéconomique robuste. Il reste beaucoup à faire en matière de développement socioéconomique, de démocratisation et d'inclusion sociale, mais nous pouvons globalement dire que le pays est sur la bonne voie.

Nous appuyons pleinement l'examen du dispositif de consolidation de la paix dans le but d'adapter la consolidation de la paix à la dynamique qui prévaut dans chaque pays en situation d'après-conflit et de garantir une collaboration plus étroite avec le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales pour empêcher les pays de retomber dans le conflit et pour travailler de concert avec les organisations régionales afin de consolider la paix et la stabilité. L'examen du dispositif de consolidation de la paix offre une occasion exceptionnelle de définir plus clairement le partenariat qui doit être mis en place avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines. Toutefois, le débat qui dure depuis un certain temps au sein de l'Union africaine n'a pas produit de résultats concrets, une lacune qui, nous l'espérons, sera comblée par l'examen en cours. De plus, nous pensons que l'examen des opérations de paix cette année permettra de mieux comprendre leurs difficultés et leurs faiblesses et aboutira à l'élaboration de recommandations visant à renforcer l'efficacité de la coopération entre le dispositif de consolidation de la paix et les opérations de paix.

Enfin, nous sommes d'avis que le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales doivent établir un partenariat plus complémentaire et plus tangible afin d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde, en renforçant le lien entre sécurité et développement.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les Ambassadeurs De Aguiar Patriota et Skoog de leurs exposés. Je remercie aussi l'Ambassadeur De Aguiar Patriota de ce qu'il a accompli en tant que Président sortant du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de

la paix, surtout pendant la flambée de la maladie à virus Ebola dans les trois pays à l'ordre du jour de la Commission. Je félicite l'Ambassadeur Skoog, qui est en train d'accomplir un excellent travail en tant que Président pour 2015 du Comité d'organisation, ainsi que les Président des formations pays. Nous leur sommes reconnaissants des efforts qu'ils ont déployés pour mobiliser l'appui de la communauté internationale en faveur nombre des États les plus fragiles de la planète à se relever d'un conflit.

Il est clair d'après le rapport de la Commission de consolidation de la paix (S/2015/174) que nous avons réalisé quelques progrès en termes de prévention des conflits et de création des conditions d'une paix durable dans certains endroits. La Commission a joué un rôle crucial en faveur de la Guinée-Bissau en aidant à axer l'engagement des donateurs et à renforcer les capacités nationales dans les secteurs de la sécurité et de la santé. Au Libéria, l'engagement de la Commission, en particulier dans les secteurs de la justice et de l'état de droit, a permis de renforcer les capacités en prévision d'un retrait planifié de la Mission des Nations Unies dans ce pays.

Il est clair aussi qu'il existe un décalage entre notre aspiration collective à aider les États fragiles à consolider la paix et les réalités concrètes sur le terrain. Il est plus facile de parler de l'objectif qui a présidé à la création du dispositif de consolidation de la paix en 2005, à savoir empêcher la reprise d'un conflit violent, que de le réaliser, et cela reste un défi que nous devons tous relever. Dans des pays comme le Burundi et la République centrafricaine, nous sommes tout à fait conscients de l'importance pour la communauté internationale de maintenir et renforcer nos efforts communs.

La Commission de consolidation de la paix a un important rôle à jouer pour compléter l'action menée par le Conseil de sécurité dans les pays sortant d'un conflit et inscrits à l'ordre du jour de la Commission – associer les institutions financières internationales, faire mieux connaître les besoins auxquels il faut encore répondre, appeler l'attention des États Membres sur les questions susceptibles de menacer la paix. C'est un art, non une science, et chaque cas pose des défis uniques et nécessite des solutions uniques. Il n'existe pas de remède unique à même de garantir que la paix soit durable, mais il y a des facteurs clefs dont la Commission de consolidation de la paix devrait se préoccuper.

Au lendemain de la dramatique flambée de la maladie à virus Ebola en Sierra Leone, au Libéria et en Guinée – des pays figurant tous à l'ordre du jour de la Commission – cette dernière a joué un rôle de soutien crucial : elle a rassemblé tous les acteurs compétents pour qu'ils luttent contre la maladie, œuvrant de concert avec le Conseil de sécurité, les organismes compétents des Nations Unies, le Secrétariat de l'ONU et les partenaires internationaux. De faibles capacités nationales au lendemain d'un conflit peuvent avoir des conséquences catastrophiques, comme la flambée de la maladie à virus Ebola l'a montré, et la Commission de consolidation de la paix doit s'attacher en urgence à mobiliser les ressources techniques et financières pour renforcer les capacités des pays sortant d'un conflit à répondre aux besoins de leurs populations.

La Commission de consolidation de la paix a joué un important rôle s'agissant de recentrer l'attention de la communauté internationale sur les énormes défis qui restent à relever en République centrafricaine. Nous sommes certains que le Forum de Bangui a permis à ce pays d'avancer vers la paix. Pourtant, comme la Commission de consolidation de la paix l'a souligné, le chemin que doit encore parcourir la République centrafricaine pour parvenir à la paix restera difficile, et il requiert un appui soutenu et significatif des partenaires internationaux.

Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par la Commission à toutes les parties prenantes en République centrafricaine leur demandant d'aider à promouvoir un environnement propice à la tenue d'élections et nous faisons nôtres les préoccupations exprimées par la Commission au sujet des 21 millions de dollars manquant pour combler le déficit du budget électoral. Nous exhortons tous les partenaires à envisager de verser d'autres contributions en appui aux élections en République centrafricaine. Il est essentiel de promouvoir les efforts de démobilisation, de désarmement et de réintégration et de répondre aux autres priorités urgentes pour la stabilisation de ce pays. La Commission continue de jouer un important rôle de chef de file, un rôle mobilisateur, à mesure que la République centrafricaine avance vers la stabilité, et elle doit s'efforcer de faire en sorte que nous restions concentrés sur les tâches à accomplir.

Nous nous félicitons de ce que la Commission de consolidation de la paix se soit particulièrement efforcée d'obtenir l'engagement des acteurs régionaux dans des situations fragiles, surtout les voisins des pays

figurant à son ordre du jour. La Commission a joué un rôle louable en encourageant l'engagement du Sénégal en Guinée-Bissau ainsi que le dialogue aux fins du règlement du différend entre les deux pays au sujet de la région de la Casamance. La Commission a également aidé les membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à planifier la stabilité à long terme en Guinée-Bissau, reconnaissant de la sorte le rôle essentiel que joue la mission de sécurité de la CEDEAO en Guinée-Bissau s'agissant d'aider à instaurer la stabilité sur le terrain. C'est là une tâche cruciale et elle doit se poursuivre.

La Commission doit veiller à ce que les femmes soient intégrées dans chaque phase de la consolidation de la paix après un conflit. Elles doivent être autonomisées pour pouvoir faire des choix et s'investir dans l'avenir de leurs sociétés. Travaillant avec le Gouvernement libérien, la Commission de consolidation de la paix a garanti une plus grande implication de la société civile, notamment des groupes de femmes, dans le processus de réconciliation nationale, et préconisé une plus grande allocation de ressources financières par le Fonds pour la consolidation de la paix aux questions de genre. Grâce à l'engagement de la Commission de consolidation de la paix, le Libéria est l'un des pays où l'allocation de fonds aux questions de genre dépasse la cible des 15 % arrêtée dans le rapport du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix (S/2010/466).

Si nous reconnaissons que la Commission de consolidation de la paix a enregistré quelques succès l'année dernière s'agissant de relever certains de ces défis, il est essentiel aussi que nous comprenions les difficultés que rencontre la Commission dans le cadre de ses travaux, notamment celles soulignées dans le rapport du Groupe indépendant de haut-niveau chargé d'étudier les opérations de paix qui vient d'être rendu public. Comme indiqué dans ce rapport, la Commission n'a pas, comme on s'y attendait, répondu aux espoirs placés en elles, à savoir que ses efforts porteraient sur la prévention.

Ces efforts ne bénéficient pas souvent de l'attention et des ressources nécessaires, comparativement à ceux fournis lorsqu'un conflit est en cours. En outre, contrairement à la médiation et au maintien de la paix, la prévention des conflits armés est abordée au cas par cas, sans cohésion entre acteurs – diplomatiques, politiques, économiques ou de développement. Comme le rapport du Groupe l'indique clairement, la communauté internationale n'arrive tout simplement pas à prévenir

les conflits. Échouer à empêcher le retour du conflit est coûteux, tant en vies humaines qu'en temps et en ressources nécessaires après qu'un pays est retombé dans le conflit. C'est un échec qu'on ne peut se permettre de ne pas examiner. Le dispositif de consolidation de la paix doit jouer un rôle crucial dans cet effort. Dans le même ordre d'idées, nous nous félicitons de l'examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix, en cours à l'heure qu'il est, en tant que moyen de relever certains de ces défis.

2015 est une année importante pour la consolidation de la paix des Nations Unies, du fait que la communauté internationale s'efforce d'accorder l'attention voulue aux composantes clefs d'une paix durable après un conflit, à savoir l'appropriation nationale, l'inclusion sociale et politique, la mise en place des institutions et un financement prévisible. Nous attendons avec intérêt de travailler avec la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'autres acteurs des Nations Unies et internationaux pour mieux répondre aux besoins des pays sortant d'un conflit et consolider les gains obtenus dans les pays dans le cadre de leur transition vers une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Malaisie.

Je me joins aux autres membres du Conseil pour remercier de sa déclaration l'Ambassadeur Olof Skoog, Représentant permanent de la Suède et Président de la Commission de consolidation de la paix à sa neuvième session. Je me réjouis de voir la Suède à la tête de la Commission de consolidation de la paix, et je suis convaincu que sous la direction de l'Ambassadeur Skoog, la Commission ira encore plus avant dans ses travaux. Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur De Aguiar Patriota, du Brésil, du brio avec lequel il a présidé la Commission à sa huitième session. Sa déclaration et son rapport mettent en lumière nombre d'importantes questions qui continueront de dominer nos débats. Mes remerciements vont au Bureau d'appui à la consolidation de la paix pour son appui et sa coopération sans faille avec la Commission de consolidation de la paix.

Les défis posés à la paix et à la sécurité internationales aujourd'hui font peser d'énormes contraintes en termes de tensions politiques et de besoin en ressources. Depuis sa création, la Commission a démontré sa contribution notamment en appuyant le renforcement des institutions et de la résilience nationale

en temps de paix, mais également par ses activités de conseil et d'accompagnement auprès de pays qui sont aux prises avec des problèmes politiques durant des périodes difficiles.

En tant que membre du Conseil de sécurité et de la Commission, la Malaisie fait office de coordonnatrice entre ces deux organes pour leur permettre de mieux se comprendre et d'améliorer leurs relations. Le présent débat met en exergue la nécessité de renforcer les partenariats stratégiques entre les deux organes, notamment pour aborder des questions telles que la transition et les écarts émergents entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, ainsi que la participation d'acteurs internationaux et régionaux afin de prévenir une rechute des pays sortant d'un conflit.

Dans le même temps, l'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix offre une occasion opportune aux membres de la Commission et à tous les États Membres de l'ONU de faire le point et de continuer à travailler à l'élaboration de mesures visant à renforcer le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous estimons que l'examen du dispositif de consolidation de la paix et les résultats de cet examen doivent également tenir compte des autres processus d'examen, à savoir l'examen de haut niveau de l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, et des résultats de l'examen des opérations de paix.

La Malaisie est convaincue que les conclusions issues de ces trois processus d'examen sont extrêmement importantes pour le système des Nations Unies. Ces examens doivent être complémentaires afin de générer les effets souhaités.

Nous avons écouté avec attention les vues des membres du Conseil concernant la nécessité de cibler davantage les initiatives de consolidation de la paix et de mobiliser les compétences et l'appui financier nécessaires. Nous attendons avec intérêt le dialogue interactif informel sur cette question, qui se déroulera plus tard dans la journée.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 12 h 10.